Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 39 (1901)

Heft: 13

Artikel: On développe

Autor: X.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-198682

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER Grand-Chène, 11, Lausanne.

Montreux, Ger're, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR YAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50 ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 4er janvier, 4er avril, 4er juillet et 4er e. S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On développe.

On développe, au sud, au nord; on développe à l'est et à l'ouest; on développe de tous

Chez nous, cela a commencé il y a dix-sept ans par la société pour le développement de Lausanne, une société déjà vieille, on le voit, et qui compte de nombreux et brillants fleurons à sa couronne: lac de Sauvabelin, parc aux biches, bains de Cour, quai d'Ouchy, bureau de renseignements, etc., etc. Et que de projets encore, étudiés aussi par elle, auxquels il n'a manqué, pour réussir, qu'un peu plus d'appui de la part de notre population lausannoise, toujours lente à se manifester.

Le branle était donné. Partout, dès lors, les sociétés de développement ont poussé comme des champignons un lendemain d'orage. Toutes nos villes vaudoises ont la leur et combien de villages, même d'entre les plus petits, se sont associés au mouvement.

A Lausanne, on ne les compte plus, ces sociétés. Chaque quartier a la sienne. Cour, Ouchy, Pontaise, La Sallaz, Chailly, Ouest, Sud-Ouest, Mousquines, Boulevards, Martheray-Bugnon, Barre, Cité, Chaucrau, tous y ont passé. Seul, le Centre fait exception. Il est vrai que depuis les fêtes du centenaire — il y a trois - le Centre a son drapeau. Cela lui suffit pour le moment. Du reste, que pourrait il espérer en fait de développement? Le percement de la rue du Pré. Pas n'est besoin de se trémousser pour cela, les circonstances feront le nécessaire et plus tôt peut-être qu'on ne le pense. Le Simplon devait se percer, - on le perce. Il en est de même pour la rue du Pré. Ce n'est qu'une question de temps. Alors, le Centre aura son tram, comme les autres quartiers. C'est tout ce qu'il désire.

Toutes ces sociétés de quartiers sont-elles un bien, sont-elles un mal? Les avis diffèrent.

L'intérêt général, le plus respectable de tous les intérêts et celui devant lequel doivent s'effacer tous les autres, aurait sans doute quelque sujet de se plaindre de cette concurrence, qui lui enlève, au profit d'intérèts purement locaux, une bonne part de l'activité et de l'ini-tiative publiques. Il lui faut ouvrir l'œil et ne point se laisser déborder. Il saura se défen-

Cette réserve faite, ces sociétés de dévelop-pement ont du bon. Elles créent, entre les habitants d'un même quartier, des relations qui sans cela ne se fussent jamais formées. Le quartier devient une famille et une famille charmante, très unie, très active et aux réunions de laquelle préside un esprit vraiment démocratique.

C'est une vérité à La Palisse qu'en apprenant à se mieux connaître, on apprend à s'estimer mieux et à s'aimer. Les préjugés tombent. L'effort commun, en vue de la réalisation d'une œuvre commune, dissipe les petites rivalités. Ce besoin naturel que nous avons les uns des autres, la solidarité, enfin, trop souvent méconnue - s'affirme et se renforce pour le grand bien de tous. De plus,

fait très réjouissant, ces sociétés vivent entre elles dans les meilleurs termes, ce qui rétablit un peu l'équilibre en faveur de l'intérêt général. Passe-moi la manne, je te passerai le séné. Poussez à mon pont, je pousserai au vôtre ; votez mon kiosque à musique, je voterai votre passerelle pavée. Tout le monde a sa part, tout le monde est content, sauf peut-être nos municipaux. Assiégés par ces requêtes, venant des quatre points cardinaux et qu'il faut au moins accueillir d'un sourire aimable et encourageant, les pauvres municipaux ne savent où donner de la tête, entre leurs administrés qui disent: oui, et la caisse communale qui dit: non.

Nous avons eu le plaisir d'assister, samedi dernier, à la soirée annuelle de la société de développement Martheray-Bugnon. Que c'était joli! Quelle cordialité, quel entrain! Une vraie fête de famille, où chacun est à son aise, où les invités sont tout de suite de la maison. Prologue en vers - très spirituel - comédies, chansonnettes, déclamations, morceaux d'orchestre, il y avait de quoi satisfaire tous les goûts et toutes les bonnes volontés - ces dernières abondent dans les sociétés de quartier. « Il y en a même trop », nous disait un mem-bre du comité. Un joyeux bal a terminé la fête.

Ce soir, c'est le tour de la société de développement de la Cité La soirée, qui promet beaucoup, aura lieu dans le péristyle du Grand Conseil; c'est dire que Guillaume-Tell sera de la fête. Ce pauvre Guillaume-Tell, voilà une distraction qu'il a bien méritée; s'ennuie-t-il dans sa prison. On lui avait promis la liberté pour le 14 avril. Il paraît que ce ne sera pas encore pour cette fois.

Mais, revenons à nos moutons, les sociétés de quartiers. Eh bien, vrai, elles ont beaucoup de bon.

Chalet-à-Gobet.

Il s'est passé il y a huit jours au Chalet-à-Gobet un petit évènement dont les amis de cette bonne vieille auberge nous en voudraient de ne pas dire un mot : Les Rod n'y sont plus. Ils en étaient les fermiers et tenanciers depuis près de trente ans, y étant entrés le 25 mars 1873. Les regrets de tous ceux qui ont appris à les apprécier accompagneront leur départ.

Peut être que quelques-uns, ne les avant connus que fort peu, nous demanderont : « En quoi ont-ils mérité plus que d'autres les sympathies du public? Donnaient-ils pour rien leur vin et leurs chambres? » Pour rien? non pas, car ils n'avaient nulle envie d'être internés à Cery; mais leurs prix étaient toujours des plus raisonnables et, qualité qui devient de plus en plus rare, ils se faisaient un point d'honneur de ne servir que des consomma-tions de premier choix. Leur vin de Lavaux ne venait ni de Bâle, ni d'Espagne, leur kirsch n'avait pas un goût de trois-six et de noyaux. De Lausanne, on allait chez eux rien que pour avoir une tranche de jambon ou pour goûter des produits de leur vacherie et de leurs ruches. Que de fois n'avons-nous pas rencontré là-haut des citadins dont la réputation de gourmets est notoire, et qui déjeunaient ou soupaient avec bonheur de pain noir et de fromage arrosés d'une chopine de petit blanc!

Sous leur apparente froideur, les membres de la famille Rod cachaient des vertus hospitalières dont des centaines de pauvres passants doivent conserver le souvenir. Ils avaient gardé en quelque sorte au Chalet-à-Gobet le caractère de refuge qu'il avait primitivement, à l'époque (xvr siècle) où la ville de Lausanne l'édifia pour remplacer le couvent de Sainte-Catherine des Bois, fondé pour la protection des voyageurs. Ce monastère, depuis longtemps disparu, était situé à un kilomètre du Chalet-à-Gobet, à droite de la route, en allant à Montpreveyres.

Se douterait-on qu'il fut un temps où ces paisibles régions du Jorat lausannois étaient aussi peu sûres que les provinces de la Chine infestées par les Boxers? Jusqu'à la fin du xvii° siècle, on ne se risquait pas volontiers tout seul sur la route de Lausanne à Moudon. On n'ignorait pas qu'une des bandes des terribles garçons du Jorat y avait commis un grand nombre de meurtres et qu'elle avait coutume d'attendre ou de guetter les voyageurs pour les détrousser, autour de Sainte-Catherine, soit à Planche-Michoud, soit à Moille-d'Avena, soit à la Forge, près du Chalet-à-Gobet. En 1556, Ransy, ambassadeur de France, se rendant à Soleure, ne se décida à franchir le Jorat, par le Chalet-à-Gobet, que lorsqu'il eut obtenu à Lausanne une garde de vingt-quatre hommes.

Rares étaient alors les Dzoratais qui ne se laissaient pas aller à ces habitudes de brigandage. L'histoire en cite un, un paysan du village de Montpreveyres, qui, au temps de l'émigration, avait servi de guide à un riche Francais se rendant de Moudon à Echallens. Ce dernier étalait de précieux bijoux et faisait porter à son guide une valise fort lourde. Dans la traversée de la grande forêt du Jorat d'Echallens, le paysan fut plusieurs fois sur le point d'assommer et de voler le trop confiant voyageur; md, ainsi qu'il le racontait luimême, en se frappant du poing la poitrine, mà la concheince, l'è sta diable de concheince que m'a fe manqua ci bon coup!

Les plus redoutables des bandits du Jorat étaient ceux qui composaient la bande de Savigny. Voulant, en 1702, régénérer la popula-tion de ce village, Leurs Excellences appelèrent à desservir l'église de Savigny un homme éminent, dit l'historien Martignier. C'était Jean-Pierre Loys, seigneur de Correvon. Il avait étudié à Lausanne, puis avait servi comme ministre de camp en France et en Flandres. La mémoire de ce pasteur, à la fois pieux et énergique, ne s'est pas encore éteinte complètement. On raconte de lui qu'il exerçait une surveillance attentive sur toutes les maisons mal famées de sa paroisse. Dans la soirée et dans la nuit, il allait frapper à la fenètre et faisait l'appel des hommes de la maison. Son langage était le patois; on n'aurait pas compris le français. Hé, Djan-Pierro, i-to